

Négociation nationale

Une entente de principe entre les profs de la FAE et le gouvernement du Québec qui marquera l'histoire de la profession!

Montréal, le 30 avril 2021 - À l'issue des assemblées générales des neuf syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui se sont tenues ces derniers jours, le constat est sans équivoque. C'est donc avec enthousiasme que la FAE dévoile aujourd'hui que ses membres se sont prononcés à 88 % en faveur de l'entente de principe conclue avec le gouvernement du Québec.

Réunies en Conseil fédératif de négociation ce matin, les délégations des neuf syndicats affiliés à la FAE ont confirmé que la compilation des résultats des assemblées générales transmis à la Fédération permet d'annoncer aujourd'hui que l'entente de principe est formellement acceptée. Toutes les assemblées générales ont voté de façon très majoritaire en faveur de l'entente.

« Il s'agit d'une entente qui marquera l'histoire de la profession! Les avancées sont majeures, tant sur le plan salarial, rapprochant les profs québécois de la moyenne canadienne, que pour la reconnaissance de l'autonomie professionnelle et du professionnalisme des enseignantes et enseignants. Elle permet aux profs québécois d'être reconnus à leur juste valeur, c'est-à-dire comme des experts de la pédagogie. Ce ne sont pas seulement des mots, ce sont des moyens qui seront mis à la disposition des profs pour faire valoir ces nouveaux droits », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

Des modifications significatives au contrat de travail

En les rémunérant mieux, le gouvernement du Québec reconnaît le rôle plus qu'important que jouent les enseignantes et enseignants au sein de la société québécoise. Cela revalorisera la profession, contribuera à favoriser l'attraction et la rétention, et donc contrecarrera les effets de la pénurie qui sévit actuellement dans les écoles publiques du Québec.

Par ailleurs, cette entente vient également redonner aux profs des outils pour faire valoir et exercer leur autonomie professionnelle, particulièrement en distinguant la tâche enseignante de l'aménagement de l'horaire de travail. Désormais, les enseignantes et enseignants pourront faire le choix d'effectuer du travail personnel, par exemple de la correction et de la planification de cours, ailleurs qu'à l'établissement où ils enseignent. De plus, les profs pourront décider du moment de réalisation de certaines activités, ce qui contribue à reconnaître leur professionnalisme.

Au total, 43 modifications seront apportées au contrat de travail des enseignantes et enseignants. Parmi les gains qui se retrouveront dans le nouveau contrat de travail des enseignantes et enseignants, notons :

- des augmentations salariales significatives permettant aux profs de se rapprocher de la moyenne canadienne;
- une amélioration de la conciliation famille-travail-vie personnelle;
- une tâche recentrée sur l'enseignement;
- un meilleur accès aux contrats au secteur de l'éducation des adultes (EDA) et à la formation professionnelle (FP);
- une composition de classe plus respectueuse des enseignantes et enseignants et de leurs élèves dont ceux à risque, handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ou ayant des besoins particuliers;
- la correction d'une discrimination faite aux enseignantes en congé de maternité;
- plus de soutien aux enseignantes et enseignants qui travaillent dans des milieux défavorisés.

Dans le cadre de cette négociation, la FAE s'est aussi assurée que les spécialistes qui enseignent au primaire aient accès à des mesures de soutien. Quant aux profs du secondaire, ils pourront bénéficier de soutien en ce qui concerne les mesures adaptatives. De plus, des sommes plus importantes ont été négociées par la FAE pour les services aux élèves à besoins particuliers à l'EDA et à la FP.

Des acteurs clés

La FAE tient à souligner la contribution significative de madame Sonia LeBel, présidente du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), qui a su poser les gestes permettant de débloquer la négociation qui s'enlisait depuis 18 mois. La FAE salue aussi le travail effectué par l'équipe de négociation de la présidente du SCT.

Cette entente de principe n'aurait pu être conclue sans le travail exceptionnel accompli par l'équipe de négociation de la FAE qui, malgré le contexte plus que particulier, a fait preuve de ténacité. La pandémie est venue bouleverser le contexte dans lequel les pourparlers se déroulaient, mais les négociatrices et négociateurs de la FAE ont, malgré tout, gardé le cap. Les personnes déléguées qui siègent aux instances de négociation de la FAE ont également apporté une contribution essentielle. Tout au long de la négociation, elles ont eu à cœur d'améliorer les conditions de travail des profs. Il est également impossible de passer sous silence la mobilisation exemplaire des enseignantes et enseignants membres de la FAE. Grâce à leur détermination, un signal fort a été envoyé au gouvernement quant à leur volonté de se faire respecter, ce qui a également permis de dénouer l'impasse qui perdurait aux tables de négociation.

« La prochaine étape à franchir pour la FAE consiste donc à s'assurer que nos membres maîtrisent et utilisent leur nouveau contrat de travail. Il est important de rappeler qu'un contrat de travail est un outil, et les profs doivent se l'approprier. Nous allons, avec les syndicats affiliés, nous en assurer », a conclu M. Mallette.